

FICHE : EFFECTUER UNE DÉCLARATION DÉTAILLÉE MANUELLE

Bienvenue sur la fiche pas-à-pas qui va vous aider à réaliser votre déclaration afin de vous régulariser et ainsi obtenir votre IDU. Cette fiche est consacrée à la déclaration détaillée manuelle de vos mises en marché.

AVANT DE DÉMARRER :

- **Assurez-vous d'avoir bien réalisé votre inscription adhérent Refashion et signé votre contrat.**
- **Assurez-vous d'être le déclarant de votre société.**
- Pour rappel, la **déclaration de manière détaillée** est accessible à tous les metteurs en marché quel que soit le nombre de pièces mises sur le marché en année N-1 et est **obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier d'éco-modulations**.



Rendez-vous sur adherent.refashion.fr

Votre société et contrats Vos déclarations Vos factures et attestations Vos Outils Con...

1

Mes déclarations

2

3

→ Déclaration 2026 de mise en marché 2025

Déclaration à traiter

Déclaration effectuée

Commencer →

VÊTEMENTS y compris tissu au mètre

LINÉ DE MAISON y compris. Les gigoteuses ou les sorties de bain pour les bébés

CHAUSSURES

1 Allez sur l'onglet « vos déclarations ». Pour information, les « déclarations effectuées » concernent celles des années précédentes que vous pouvez consulter librement.

2 Cliquez sur « déclaration à traiter » puis sur « commencer ».

POUR RAPPEL :

Il vous est demandé de **déclarer l'année N les quantités réelles mises en marché sur l'année N-1**.

Pour la déclaration 2026 qui ouvre au mois de janvier 2026, il vous faut donc déclarer les quantités réelles mises en marché sur l'année 2025.

3 Sélectionnez la ou les familles de produits concernées par vos mises en marché de TLC, en la ou les cochant. En cas de doute, vous pouvez accéder à une liste des produits assujettis à la Filière TLC en cliquant sur les (i).

POUR RAPPEL :

Vous pouvez accéder au glossaire officiel des produits assujettis à la Filière TLC :

- Sur l'extranet adhérent, rubrique « Vos Outils » > « Déclaration » ;
- Sur notre site refashion.fr/pro, rubrique Metteur en marché, dans « quelles sont les entreprises et produits assujettis » en téléchargeant la liste non exhaustive des produits assujettis ;
- Dans notre FAQ, dans l'article « que doit déclarer le metteur en marché ? ».

Combien de pièces avez-vous mis en marché en 2025 ?

4

Choisissez votre mode de déclaration

5

Choisissez votre mode de déclaration

Déclaration détaillée	Déclaration simplifiée
<ul style="list-style-type: none"> Une déclaration en 4 étapes Volumes déclarés par ligne de produit Barème standard Ouverte aux Eco-modulations <p><input checked="" type="checkbox"/> Saisie manuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Import de fichier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une déclaration en 2 étapes Volumes déclarés par famille de produits (Habillement, Linge de maison, Chaussures) Barème majoré Sans Eco-modulations <p><input type="checkbox"/></p>

Étape suivante

Mise en marché France métropolitaine et DOM-COM

France métropolitaine Oui Non 6 DOM-COM Oui Non

Sur quel rayon ?

7

Linge de maison

Tous / Aucun

Tissus au mètre

Articles de nettoyage et linges divers

Linge de bain et tapis zones humides

Linge de lit

Drap, Housse de couette, parure de lit, Housse de protection, Taie, Couverture, jeté de lit...

4 Renseignez le nombre exact de pièces que vous avez mis en marché en 2025.

5 Choisissez votre mode de déclaration. Ici, la déclaration détaillée avec « saisie manuelle ». Puis, passez à l'étape suivante.

6 Sélectionnez la ou les zone(s) géographique(s) concernée(s) par vos mises en marché.

7 Sélectionnez la ou les sous-catégorie(s) concernée(s) selon la famille de produits sélectionnée à l'étape 3 (vêtements, linge de maison, chaussures). Si vous avez oublié de sélectionner une catégorie de produits, vous pouvez revenir à l'étape précédente en cliquant sur « précédent ».

Si vous souhaitez plus de détails sur une sous-catégorie, vous pouvez cliquer sur l'icône « ».

Vêtements

8

Tous / Aucun

<input type="checkbox"/> Sous-vêtements & Lingerie <small>1</small>	<input type="checkbox"/> Chaussants <small>1</small>
<input type="checkbox"/> T-shirt <small>1</small>	<input type="checkbox"/> Chemise <small>1</small>

Zone de mise en marché

France métropolitaine

Quantités par famille de produit

<input type="checkbox"/> Vêtements	<input type="checkbox"/> Linge de maison	<input type="checkbox"/> Chaussures	<input type="checkbox"/> Barème Standard
<input type="checkbox"/> Femme (≥ 15 ans)			9
T-shirt <small>1</small>			0
Total Femme (≥ 15 ans)			0
Total Vêtements France métropolitaine			0
Total France métropolitaine			0

10

[◀ Précédent](#) [Sauvegarder et revenir plus tard](#) **Finaliser la déclaration**

8 Cochez toutes les typologies de produits que vous avez mis sur le marché.
En cas de doute, vous pouvez accéder à des exemples (non exhaustifs) en cliquant sur les (i) ou télécharger la liste des produits sur l'onglet « Vos Outils ».

9 Saisissez manuellement les quantités mises en marché pour chaque produit sélectionné préalablement. Puis cliquez sur « sauvegarder » en bas de la page.

Vous pouvez ensuite accéder à la synthèse (en cliquant sur le bouton correspondant) ou sauvegarder et revenir plus tard.

Vous pouvez à tout moment revenir en arrière pour corriger des informations en cliquant sur « précédent ».

10 L'accès à la synthèse vous permet de vérifier les quantités saisies. Puis cliquez sur « **finaliser la déclaration** » pour terminer la procédure.

Une fois la finalisation de votre déclaration validée, vous ne pourrez plus revenir en arrière ou modifier des données.

Votre déclaration est terminée !

Elle est maintenant transmise à Refashion.

POUR LA SUITE :

Pour plus d'informations, rendez-vous :

- Sur notre site internet : <https://pro.refashion.fr/metteur-en-marche>
- Sur notre FAQ / rubrique « metteur en marché »

Pour toutes questions, contactez-nous :

- +33 189 16 94 06 du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Formulaire de contact

Re_fashion